

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420  
-----

N° 2015-28

Séance du 20 mars 2015



L'an deux mil quinze et le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

**Présents** : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert  
Conseillers Municipaux.

**Absent(s) représenté(s)** : Mme SANTUCCI Alexandra par Mme GASTALDI Danièle, MM. ATLANI Alfred par M. ROSSO Walter, et M. BORGOGNO Christophe par M. BLANCHI Fernand.

**Absent(s) non représenté(s)** : M. RICHIER Jacques.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : AFFOUAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le document d'aménagement de la forêt communale approuvé le 27/02/1984,  
Vu la nécessité de fournir aux habitants de la commune du bois de chauffage,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité des membres présents,

**DEMANDE** l'inscription à l'état d'assiette 2015 parcelle 13, canton «Gourre» pour un volume total estimé à 140.9 Stères.

**DÉCIDE** que les bois seront délivrés à la commune pour les besoins de ses habitants,

**DÉCIDE** que le partage de l'affouage se fera par foyer : à raison de dix (10) stères pour ceux qui résident dans la commune toute l'année, et à raison de cinq (5) stères pour les autres foyers,

**DÉCIDE** que l'exploitation sera effectuée par les affouagistes après partage et sous la responsabilité de trois garants : André GRAGLIA, Paul OPPLIGER et Corinne GIORDANO.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.*

Fait et délibéré à Valdeblore les jours, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.  
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 14/04/2015

LE MAIRE,  
*Fernand Blanchi*  
FERNAND BLANCHI